

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL TENUE LE 3 AVRIL 2017 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Karen Zajdman, Messieurs les conseillers Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax, Warren Budning et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Sun, directeur général et Me Pierre Tapp, greffier, qui prend note des délibérations.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 20h12.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Aucune personne ne présente de question au Conseil.

2017-062

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

- D'adopter l'ordre du jour du conseil régulier tel que présenté.

Adoptée

2017-063

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT:**

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 6 mars 2017 et de la séance spécial du conseil municipal du 20 mars 2017 soient adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

2017-064

ENTRETIEN DU CHEMIN CÔTE-ST-LUC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead a exécuté le déneigement et les réparations des nids de poule sur la ligne médiane du Chemin Côte-St-Luc depuis sa fusion avec la Ville de Montréal ;

CONSIDÉRANT QUE les limites de la Ville ont été fixées par l'arrêté en conseil (décret) portant le numéro 971-2005 sur la *Reconstitution de la Ville de Hampstead* et ce, en date du 1^{er} janvier 2006;

CONSIDÉRANT QUE selon un rapport d'arpentage obtenu récemment par la Ville de Hampstead, le chemin Côte-St-Luc se situe à l'extérieur du périmètre fixé de la Ville de Hampstead;

CONSIDÉRANT QUE le Chemin Côte-St-Luc est clairement situé sur le territoire de l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Montréal a délégué à ses arrondissements l'entretien du système artériel routier dans le *Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement*, Règlement n^o 08-055.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a plus de raison de poursuivre l'entretien d'un chemin routier qui est situé à l'extérieur des limites de son territoire;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- **QUE** la Ville de Hampstead cesse d'effectuer les travaux d'entretien sur le Chemin Côte-Saint-Luc, à partir du 4 mai 2017;
- **QU'**une copie de la présente résolution soit envoyée à l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal.

Adoptée

2017-065

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT N° 1013 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Warren Budning qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 1013 sur les dérogations mineures.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 1013 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2017-066

ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 1013 – RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du premier projet de Règlement n° 1013 sur les dérogations mineures, et déclarent l'avoir lu ;

Les conseillers sont informés que l'assemblée publique de consultation sera tenu lundi le 1^{er} mai, 2017 à 19h30 au Centre Communautaire ;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- D'adopter le premier projet de Règlement n° 1013 qui sera intitulé : « Règlement n° 1013 sur les dérogations mineures ».

Adoptée

2017-067

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT N° 1014 SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU).

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Warren Budning qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 1014 sur le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU).

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 1014 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2017-068

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 13 MARS 2017

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copie, le greffier dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 13 mars 2017.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par le greffier.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2017-069

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION DE FAÇADE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 9, CHEMIN FALLBROOK, LOT N^O 2 089 718, ZONE RA-2 (RÈGLEMENT DE ZONAGE N^O 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N^O 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la modification de façade pour une maison unifamiliale située au **9, chemin Fallbrook** et soumise à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 13 mars 2017 soit *approuvée*. La modification est conforme aux dispositions du Règlement de zonage n^o 1001-2 et respecte partiellement les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n^o 775 et ce nonobstant la recommandation du CCU à l'effet d'approuver conditionnellement le projet.

Adoptée

2017-070

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LES MODIFICATIONS DES FAÇADES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 18, CHEMIN BELSIZE, LOT N^O 2 089 515, ZONE RA-2 (RÈGLEMENT DE ZONAGE N^O 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N^O 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE les modifications de façades pour une maison unifamiliale située au **18, chemin Belsize** et soumises à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 13 mars 2017 soient *approuvées*. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage n^o 1001-2 et respectent les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n^o 775 et ce nonobstant la recommandation du CCU à l'effet d'approuver conditionnellement le projet.

Adoptée

2017-071

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MARS 2017

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de mars 2017 a été soumise au conseil;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Leon Elfassy et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 16 février au 15 mars 2017, au montant de 6 207 611,29 \$, est par la présente approuvée (653 713,54 \$ pour les chèques et 5 553 897,75 \$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

2017-072

APPROBATION DE L'EMBAUCHE DE MME TANIA MASSOTTI À TITRE DE "SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE - BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL"

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert l'embauche d'un(e) secrétaire d'unité administrative, pour un remplacement temporaire pendant une période d'essai;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, le greffier et la conseillère en ressources humaines recommandent l'embauche de **MME TANIA MASSOTTI** pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2006-344 délègue conjointement au directeur général et au directeur des ressources humaines le pouvoir d'embaucher du personnel cadre temporaire et des employés temporaires pour un mandat n'excédant pas une durée de cinq cent vingt (520) heures;

CONSIDÉRANT QUE **MME TANIA MASSOTTI** a débuté son assignation le 20 mars 2017;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- **D'APPROUVER** l'embauche temporaire de **MME TANIA MASSOTTI** à titre de "**SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE - BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**" à partir du 20 mars 2017 et ce, pour une période n'excédant pas le 31 mai 2018, sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead; et sujet à un contrôle médical attestant la capacité d'exercer les tâches de la fonction.

Adoptée

2017-073

APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS COLS BLANCS ÉTUDIANTS POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste de la directrice des services communautaires et des loisirs, soumise le 3 avril 2017, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols blancs étudiants,

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par la conseillère Karen Zajdman, et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols blancs étudiants tel qu'inscrits sur la liste du département des services communautaires et des loisirs, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Aucune personne ne présente de question au Conseil.

2017-074

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et résolu à l'unanimité de clore la séance à 20h21.

Adoptée

(s) William Steinberg
Dr. William Steinberg, maire

(s) Pierre Tapp
M^c Pierre Tapp, greffier